NUMÉRO 12
JUILLET 2006

BULLETIN

de la CLP aux représentants

UN SERVICE DE CONCILIATION ACCÉLÉRÉ DÈS L'OUVERTURE DU DOSSIER

Depuis le 1er juin, la Commission des lésions professionnelles offre le **service de conciliation dès l'ouverture du dossier** afin de permettre un traitement plus rapide des contestations. Ainsi, tous ceux qui souhaitent un règlement diligent de leurs dossiers peuvent communiquer avec la direction régionale pour entreprendre les discussions avec le conciliateur ou la conciliatrice responsable du dossier.

De plus, il est possible d'obtenir sur demande une copie du dossier tel que constitué pour l'audience. Cependant, les discussions peuvent s'amorcer avec le dossier de la CSST que les parties ont déjà en main ou avec la décision de la Direction de la révision administrative.

Avec ce nouveau service accéléré pour la conciliation, la CLP souhaite accroître la satisfaction de sa clientèle pour un règlement rapide des dossiers en conciliation. La conciliation accélérée offre de nombreux avantages. Ainsi, des économies appréciables en terme de coûts de représentation, d'expertise et de délais d'attente pourront être réalisées de part et d'autre. Les discussions préliminaires entre le conciliateur et les parties peuvent aussi amener des pistes de solution, loin du stress et de la pression de l'audience. Elles peuvent servir à évaluer la preuve au dossier et à s'informer des possibilités de règlement.

Si les parties ont recours à la conciliation, elles peuvent compter sur une réponse rapide et professionnelle qui fait la réputation de notre service de conciliation. Je vous invite donc à envisager la conciliation comme une avenue de règlement le plus tôt possible après l'ouverture du dossier.

Commission
des lésions
professionnelles
Québec

DIX NOUVEAUX COMMISSAIRES À LA CLP

C'est avec plaisir que la CLP a accueilli dix nouveaux commissaires au sein du tribunal. La présidente, M[me] Micheline Bélanger, a procédé à leur assermentation le 12 juin dernier. Félicitations à toutes ces personnes pour leur nomination.

En avant-plan, de gauche à droite, M[e] Daphné Armand est nommée à la Direction régionale des Laurentides, M[e] Ann Quigley et M[e] Luce Morissette à la Direction des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, M[e] Suzanne Séguin à la Direction régionale de l'Outaouais, M[e] Jean Grégoire à la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean, M[e] Fernand Daigneault à la Direction régionale de l'Abitibi-Témimscamingue; en arrière-plan, dans l'ordre habituel, M[e] Marlène Auclair se joint à la Direction régionale du Richelieu-Salaberry, M[e] Jacques David à la Direction régionale des Laurentides, M[e] Jean-Marc Hamel à la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean, et M[e] Normand Michaud à la Direction des régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord.

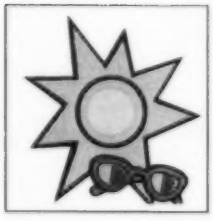

Bonnes vacances et bon été !

Ce bulletin a été produit par le Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles.

POUR INFORMATION ET COMMENTAIRES :

Johanne Roy, responsable des communications
Téléphone : 418 643-5643 Télécopieur : 418 644-6078
Courriel : johanne.roy@clp.gouv.qc.ca

Québec